

Séance ordinaire du 2 août 2021

Province de Québec
MRC de D'Autray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 2 août 2021 à 20 h 00 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Monsieur Robert Sylvestre, maire
Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2
Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Sont absents : Madame Guylaine Majeau-Brûlé, conseillère au siège # 1
Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3

1. OUVERTURE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 02 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2021-08-175

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

- 1 : OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 4.1 Liste des correspondances du mois de juillet 2021
 - 4.2 Formation – Directrice générale
- 5 : FINANCES**
 - 5.1 Adoption des comptes
- 6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7 : TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics du mois de juin et de juillet 2021
 - 7.2 Octroi – Contrat pour le lignage des rues
 - 7.3 Achat – Abat-poussière
 - 7.4 Mandat – Excavation de fossés
 - 7.5 Adoption – Règlement n° 679-21 interdisant la circulation de camions et véhicules-outils sur le chemin St-Edmond et le chemin de la Chapelle
 - 7.6 Adoption – Règlement n° 680-21 abrogeant le règlement n° 408-00 autorisant la circulation de VTT sur certains chemins municipaux
 - 7.7 Mandat – Services professionnels de laboratoire chantier
- 8 : HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Mandat – Suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable
 - 8.2 Achat – Clé pour accès à l'usine de traitement et de filtration d'eau potable
 - 8.3 Appui – Pont de l'autoroute 40 sur le ruisseau Tranchemontagne
- 9 : SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 10 : AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de juillet 2021
 - 10.2 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 681-21 amendement le règlement administratif n° 289-90 afin de modifier les modalités de renouvellement et d'obligation en lien avec un permis ou un certificat d'autorisation
- 11 : LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Dépôt – Rapport des activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juillet 2021
- 12 : DIVERS**
- 13 : PÉRIODE DE QUESTIONS**

14 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-08-176

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 et des séances extraordinaires du 12 juillet 2021 et du 26 juillet 2021 soient adoptés tels que présentés.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de juillet 2021.

4.2 Formation – Directrice générale

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.10.3 du nouveau contrat de travail de la directrice générale stipule que la municipalité rembourse le coût d'au maximum deux formations ou activités de perfectionnement annuellement liées à ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs généraux du Québec, ci-après nommé ADMQ, oblige ses membres à participer à une formation ou une activité de perfectionnement annuellement afin de conserver le titre de Directeur Municipal Agréé (D.M.A.);

EN CONSÉQUENCE,

2020-08-177

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil autorise le paiement des frais de formation de la directrice générale, madame Julie Maurice, pour la formation *Le règlement d'emprunt* auprès de l'ADMQ au coût de 325,00 \$ plus les taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2021-08-178

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 220 398,71 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de juillet 2021 représentant la somme de 60 561,17 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour mois de juillet 2021

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour les mois de juin et juillet 2021.

7.2 Octroi – Contrat pour le lignage des rues

ATTENDU QUE la municipalité est allée en appel d'offres par invitation pour obtenir des soumissions pour le lignage des rues de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu qu'une seule soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE,

2021-08-179

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE ce conseil octroie le contrat pour les travaux de marquage de la chaussée à Lignes M.D. (9139-4593 Québec Inc.) au montant forfaitaire de 9 268,90 \$ plus les taxes applicables.

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à même le budget de fonctionnement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7.3 Achat – Abat-poussière

2021-08-180

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil autorise l'achat de 6 sacs d'abat-poussière en flocons au montant unitaire de 670,00 \$ plus les frais pour les palettes de 6 \$ pour un montant total de 4 056,00 \$ plus les taxes applicables (livraison incluse) à l'entreprise Sel Warwick;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

7.4 Mandat – Excavation de fossés

ATTENDU QUE la Municipalité désire creuser les fossés du rang York Est ainsi que certaine portion du rang St-Joachim;

EN CONSÉQUENCE,

2021-08-181

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE le conseil mandate l'entreprise Clément Laferrière Inc. pour effectuer certains travaux de drainage aux coûts de :

- Pelle mécanique avec godet de 7 pieds : 135\$/heure
- Camion 10 roues : 85\$/heure

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

7.5 Adoption – Règlement n° 679-21 interdisant la circulation de camions et véhicules-outils sur le chemin St-Edmond et le chemin de la Chapelle

ATTENDU QUE le paragraphe 5 de l'article 626 du Code de sécurité routière (L.R.Q. c D-24.2) permet à la municipalité d'adopter un règlement pour prohiber la circulation des véhicules routiers sur son territoire;

ATTENDU QU' il est nécessaire de réglementer la circulation des camions et des véhicules outils sur les chemins publics dont l'entretien est à la charge de la municipalité afin d'assurer la protection du réseau routier, la santé des citoyens et la tranquillité des secteurs résidentiels;

ATTENDU QUE les chemins St-Edmond et de la Chapelle ne sont pas conçus pour la circulation des véhicules lourds;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 5 juillet 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement n° 679-21 interdisant la circulation de camions et de véhicules-outils sur le chemin St-Edmond et le chemin de la Chapelle a été déposé lors de la séance régulière du 5 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE,

2021-08-182

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le règlement n° 679-21 ayant comme titre « Règlement n° 679-21 interdisant la circulation de camions et de véhicules-outils sur le chemin St-Edmond et le chemin de la Chapelle » soit adopté.

QU' une copie du règlement soit transmise au ministère des Transports du Québec pour son approbation.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

7.6 Adoption – Règlement n° 680-21 abrogeant le règlement n° 408-00 autorisant la circulation de VTT sur certains chemins municipaux

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 5 juillet 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement n° 680-21 abrogeant le règlement n° 408-00 autorisant la circulation de VTT sur certains chemins municipaux a été déposé lors de la séance régulière du 7 juin 2021;

EN CONSÉQUENCE,

2021-08-183

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu que le règlement n° 680-21 ayant comme titre « *Règlement n° 680-21 abrogeant le règlement n° 408-00 autorisant la circulation des VTT sur certains chemins municipaux* » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

7.7 Mandat – Services professionnels de laboratoire chantier

ATTENDU QUE la municipalité entreprend, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL), le projet de réfection du rang York;

ATTENDU QUE la firme Parallèle 54, responsable de l'appel d'offres par invitation, recommande l'acceptation de la soumission la plus basse conforme déposée par la firme Les Services EXP inc.;

EN CONSÉQUENCE,

2020-08-184

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE ce conseil mandate la firme Les Services EXP inc. pour le contrôle qualitatif des travaux de réfection du rang York aux taux unitaires et aux honoraires décrits à la soumission datée du 16 juillet 2021;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

8.1 Mandat – Suivi du plomb et du cuivre dans l'eau potable

ATTENDU QUE le gouvernement a annoncé de nouvelles modalités pour le suivi du plomb et du cuivre afin de se conformer aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-08-185

Il est proposé par madame la conseillère Anna Adam, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE la Municipalité mandate la firme Nordikeau pour la prise en charge totale de la démarche recommandée par le gouvernement aux conditions mentionnées dans l'offre de service N/Réf. : ECH-21-0090-rev01 ;

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

8.2 Achat – Clé pour accès à l'usine de traitement et de filtration d'eau potable

ATTENDU QUE Nordikeau, la firme mandatée pour l'opération de l'usine de traitement et de filtration d'eau potable et d'eaux usées de la Municipalité, a besoin d'obtenir une clé supplémentaire pour l'accès aux installations de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2021-08-186

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller Sylvain Labranche et résolu :

QUE le conseil autorise la reproduction de la clé MUL-T-LOCK pour accéder aux installations d'eau.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Julie Maurice à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8.3 Appui – Pont de l'autoroute 40 sur le ruisseau Tranchemontagne

ATTENDU QU' une problématique d'écoulement de l'eau en lien avec un pont de l'autoroute 40 enjambant le ruisseau Tranchemontagne provoque des inondations sur les terres agricoles adjacentes;

EN CONSÉQUENCE,

2021-08-187

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE ce conseil appui la demande de monsieur Michel Frappier, de la ferme M. Frappier & Fils Inc. pour le remplacement du pont de l'autoroute 40 enjambant le ruisseau Tranchemontagne afin de rétablir le libre écoulement de l'eau de ce cours d'eau.

QU' une copie de cette proposition soit transmise au ministère des Transports du Québec.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de juillet 2021

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis au mois de juillet 2021.

10.2 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 681-21 amendant le règlement administratif n° 289-90 afin de modifier les modalités de renouvellement et d'obligation en lien avec un permis ou un certificat d'autorisation

2021-08-188

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bérard à l'effet que le conseil adoptera le règlement n° 681-21 amendant le règlement administratif n° 289-90 afin de

modifier les modalités de renouvellement et d'obligation en lien avec un permis ou un certificat d'autorisation.

Une copie du projet de règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance.

11. LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juillet 2021

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de juillet 2021.

12. DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 17.

Fin : 20 h 19.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-08-189

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 23.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Lebeau

Quand remplacez-vous les lettres de la caserne ? Et demande de nettoyer le bassin devant la caserne.